

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – ARABIE SAOUDITE*

Tous les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement :

- **Un certificat de vaccination** comportant un code QR attestant l'injection depuis plus de 14 jours, en dehors du royaume, de deux doses du vaccin Pfizer ou AstraZeneca ou Moderna ou Johnson and Johnson, traduit en anglais ou en arabe, émis par le ministère de la Santé ou par la Sécurité Sociale (téléchargeable sur www.ameli.fr) et
- **d'enregistrer cette vaccination sur la page <https://muqem.sa/#/vaccine-registration/home>** au maximum 72 heures avant l'arrivée sur le territoire, après avoir obtenu le visa touristique. Le numéro d'enregistrement délivré à l'issue de cette procédure est vérifié par les compagnies aériennes avant la délivrance de la carte d'embarquement et par les autorités saoudiennes à l'arrivée.

Si l'injection de votre 2ème dose remonte à plus de 8 mois vous devrez avoir fait votre dose de rappel obligatoirement pour pouvoir entrer en Arabie Saoudite.

- Tous les voyageurs doivent **souscrire impérativement à une assurance médicale** couvrant les frais médicaux liés à la COVID-19.

Les voyageurs devront être en possession d'une copie papier du Visa, du certificat de vaccination, du résultat du test PCR et de l'enregistrement sur Muqem.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet¹ :

- Fournir un certificat de vaccination.

Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 13/04/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.